



COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMITÉ SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2023

15/11/2023



Le Comité syndical, présidé par Daniel FRÉCHET, s'est tenu à Orléans le 25 octobre dernier. L'occasion de saluer la présence d'Hervé BRÛLÉ, DREAL de bassin, de Martin GUTTON, Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ainsi que l'arrivée du nouveau Directeur Général des Services de l'Etablissement, Samuel BAUCHET.

Sur le plan institutionnel, il a été noté la régularisation de la situation particulière du SINALA suite à sa dissolution par arrêté du Préfet de la Nièvre du 11 août 2023. Ainsi la réserve posée à l'adhésion de Nivernais Bourbonnais a pu être levée.

Pour la partie financière, on retiendra l'accueil favorable réservé aux propositions formulées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires pour 2024, ainsi que le vote de la décision modificative n°3 ayant pour objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires, sans appel à contributions ni à redevance complémentaire.

S'agissant du volet opérationnel, on notera plus particulièrement des points d'information ou décisions en lien avec l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest, la mise en oeuvre du PAIC, l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, ainsi que l'aménagement et la gestion des eaux.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Cette année encore, le Comité syndical a relevé les fortes contraintes qui s'exercent durablement sur le budget de l'Etablissement.

Pour 2024, il a été retenu de poursuivre les quatre principaux objectifs : assurer le respect des engagements souscrits ; permettre la réalisation à moindre coût d'interventions présentant une utilité avérée, voire un caractère indispensable à l'échelle du bassin fluvial, pour la gestion de l'eau et des risques naturels associés ; maîtriser le montant total des contributions des collectivités et celui de la redevance pour soutien d'étiage ; poursuivre le rééquilibrage entre Départements et Régions, d'une part, et Intercommunalités, d'autre part.

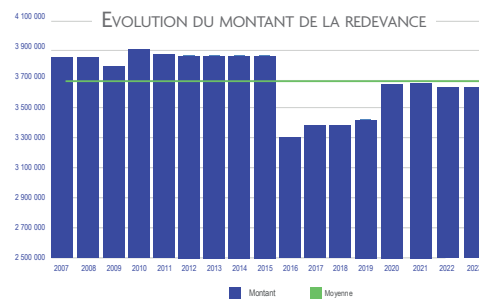
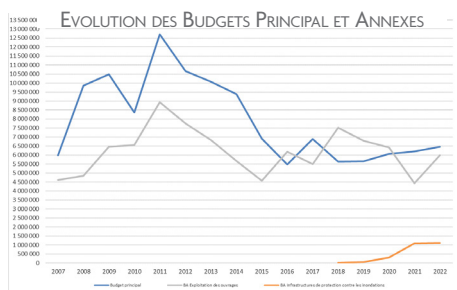
Il a été rappelé que l'exercice 2024 s'appuiera sur trois budgets : un budget principal et deux budgets annexes « Exploitation des ouvrages » et « Infrastructures de protection contre les inondations ».

Après une quinzaine d'années sans augmentation du montant total des contributions, le contexte socio-économique actuel, avec une tendance inflationniste

marquée, a conduit le Comité syndical à construire un projet de budget 2024 répondant à l'objectif affiché de maîtrise des dépenses de fonctionnement effectivement encourues, tout en intégrant la montée en charge de plusieurs domaines d'intervention, notamment la mise en oeuvre du PAIC.

Compte tenu à la fois des baisses successives de crédits mis à disposition de l'Etablissement, débouchant sur une réduction dépassant les 32 % sur la période 2008-2023, ainsi que des fortes incertitudes caractérisant les autres sources de financements, il a été convenu une structure permettant de sécuriser le volume d'interventions de l'Etablissement via le maintien pour 2024 du niveau actuel de contributions à hauteur de 2,3 M€.

Pour 2023, le taux de la redevance pour soutien d'étiage a été fixé à 0,0103056. Il a été constaté que depuis 2007 l'évolution du taux de la redevance s'inscrit entre un minimum de 0,0089824 (2016) et un maximum de 0,0107391 (2015). Le taux moyen sur 17 ans s'élève, quant à lui, à 0,0100639.



L'Etablissement public Loire, au service de la soixantaine de collectivités (Régions, Départements et Intercommunalités) qui le composent, contribue depuis 40 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère interrégional ou interdépartemental, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, l'aménagement et la gestion des eaux, ainsi que la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation.



POINT D'INFORMATION SUR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE 2023

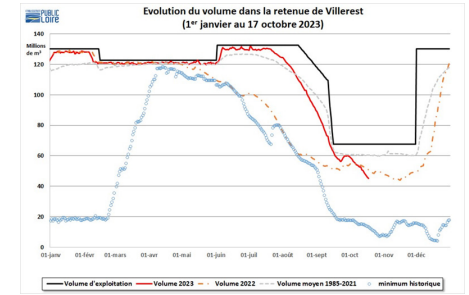
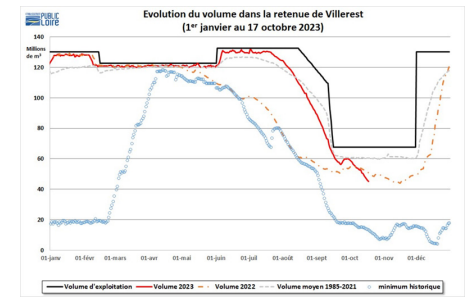
Un point d'information sur la situation hydrologique et le soutien d'étiage en cours a été effectué en séance, soulignant les particularités de la campagne 2023 avec :

- la retenue de Naussac remplie à seulement 50 % avant le début du soutien d'étiage, en raison d'un déficit de précipitations (hivernales et printanières) et celle de Villerest remplie à 100 %
 - la diminution d'objectifs de soutien des débits à certaines stations de référence en dérogation par rapport aux règlements d'eau
 - un soutien d'étiage modéré à partir de début juillet, s'intensifiant d'août à octobre les débits « naturels » étant exceptionnellement faibles pour cette période.
- Au vu de la faiblesse des débits et du faible remplissage de la retenue de Naussac, et afin d'optimiser la gestion coordonnée de l'eau stockée dans les deux retenues, les objectifs de soutien d'étiage ont été revus à la baisse progressivement, dès l'hiver et jusqu'à la dernière décision de début octobre.

Il a pu ainsi être souligné qu'en 2023, les objectifs de soutien aux 6 stations de référence auront tous été abaissés, au moins temporairement, à des niveaux inférieurs à ceux fixés soit dans les règlements d'eau des barrages, soit dans les décisions à caractère permanent du Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères (CGRNVES). Ces abaissés ont ainsi permis de préserver des volumes estimés à 13 Mm³ dans la retenue de Naussac et 15 Mm³ dans celle de Villerest.

Sans présager de l'avenir, Hervé BRÛLÉ, DREAL de bassin, a souhaité préciser que la gestion du soutien d'étiage de cette année amènera sans doute à réexaminer les règles de gestion du barrage Naussac, afin de s'adapter aux situations extrêmes qui tendent à ne plus être exceptionnelles mais habituelles. Par ailleurs, concernant la gestion à plus long terme, le Comité syndical a désigné Xavier Dupont pour représenter l'Etablissement au Comité de pilotage mis en place par l'Agence de l'eau en préparation de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) sur l'axe Loire.

Suivez le remplissage des retenues sur www.eptb-loire.fr !



GESTION INTÉGRÉE DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Dans le cadre de la mise en oeuvre du PAIC, l'Etablissement a poursuivi ses efforts en liaison étroite avec les collectivités partenaires. Avec pour échéance le transfert de la gestion des digues domaniales au 28 janvier prochain, un état des lieux a pu être présenté qu'il s'agisse de l'appui technique d'une dizaine de collectivités pour la mise en conformité et la régularisation de leurs ouvrages ; la gestion déléguée de digues non domaniales, pour un linéaire cumulé approchant désormais la centaine de kilomètres et intégrant déjà des travaux de confortement en Loire aval ; la préfiguration et la préparation de la reprise en gestion des digues domaniales et de digues non domaniales,

depuis 2021 pour la plateforme d'Angers, 2022 pour celle d'Orléans et cette année pour celles de Tours, de Blois et de Vichy (celle de Nevers devant faire encore l'objet de discussions) ; la pérennisation des effectifs et le recrutement des équipes sur l'ensemble des plateformes.

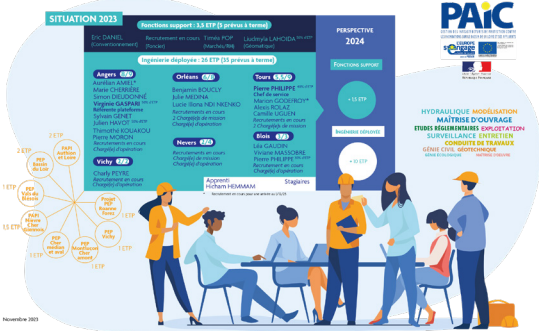
L'occasion fut donnée à Xavier DUPONT, Vice-Président à l'Etablissement missionné sur le volet « Digues », Président de Touraine Ouest Val de Loire de restituer les échanges effectués le 24 octobre dernier entre Christophe Béchu, Ministre de la Transition Ecologique, la Préfète de bassin et le Président et Vice-Présidents de l'Etablissement. Echanges fructueux ayant permis notamment de confirmer le montant de la soulte de 27,3 M€ et de préciser les contours de la convention de mise à disposition des digues domaniales.

Enfin, le Comité syndical a donné son accord pour solliciter le soutien financier de l'Etat (FPRNM, Fonds Vert, etc.), pour le financement de l'analyse des documents d'organisation en toutes circonstances de systèmes d'endiguements repris en gestion par l'Etablissement dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du PAIC.

CONTRAT TERRITORIAL ET GEMAPI HAUT-ALLIER

Pour faire suite à la demande du Département du Cher qui assure le portage politique du Contrat territorial Concert'eau, le Comité syndical a accueilli favorablement la poursuite de son animation technique pour la période 2024-2026.

De même, afin de répondre à la sollicitation des EPCI de Haut-Allier, Montagne d'Ardèche, Mont-Lozère et Pays de Cayres Pradelles, les élus ont souhaité prolonger la délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire du Haut-Allier jusqu'en 2026.



DERNIÈRES PARUTIONS

Le Rapport d'activité 2022 ainsi que la nouvelle exposition consacrée aux 40 ans de l'Etablissement ont fait l'objet d'une présentation.

Côté animation territoriale ont été remises aux élus deux nouvelles publications, l'une relative aux résultats de l'étude HMUC Fouzon (SAGE Cher aval), l'autre en lien avec le suivi de la colonisation de l'anguille (SAGE Val Dhuy Loiret). Cliquez et découvrez !

